



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ÉCOLE DE CROISIÈRE SLOWLIFE

PRÉAMBULE

L'entreprise individuelle **Isabelle Ruiz**, exploitant sous l'enseigne **L'École de Croisière Slowlife**, propose des services de formation et d'accompagnement à la navigation maritime, notamment des stages de voile sur voilier habitable, en courte durée, à destination des particuliers et des entreprises.

EI Isabelle Ruiz – L'École de Croisière Slowlife

RCS Quimper n° 528 624 570 00040

Siège social : 23 avenue André Angot, 29000 Quimper.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») définissent les conditions applicables aux prestations proposées par L'École de Croisière Slowlife.

1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La conclusion du contrat emporte acceptation par le client et/ou le stagiaire de l'intégralité des présentes CGV.

Les présentes CGV détaillent les droits et obligations de l'entreprise Isabelle Ruiz, exploitant sous l'enseigne **L'École de Croisière Slowlife**, et du client et/ou stagiaire dans le cadre de la vente des prestations suivantes :

- croisières découverte ;
- séances et stages d'enseignement à la voile, quelle qu'en soit la durée ;
- formations et prestations de navigation sur voilier habitable ;
- prestations de privatisation du voilier ou de cabines, selon les offres proposées.

Toute acceptation d'un devis, bon de commande ou formulaire de réservation, notamment lorsque celui-ci comporte la mention « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente », implique l'adhésion aux présentes CGV.

École de Croisière Slowlife – EI Isabelle Ruiz

RCS Quimper : 528 624 570 00040



Les présentes CGV s'appliquent aux réservations effectuées directement auprès de L'École de Croisière Slowlife ainsi qu'aux réservations effectuées par l'intermédiaire d'un partenaire commercial ou d'une plateforme de réservation, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article 2.7.

2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RÉSERVATION

2.1 Conditions d'âge

Le stagiaire doit être âgé au minimum de 18 ans, sans limite d'âge supérieure.

Dans le cadre d'une prestation collective, d'une privatisation ou d'une prestation en famille, les mineurs à partir de 14 ans peuvent être acceptés sous réserve d'être accompagnés par leur parent ou représentant légal et après validation préalable de L'École de Croisière Slowlife.

2.2 Condition physique

Le stagiaire doit être en bonne condition physique et être apte à pratiquer la voile, la navigation et la vie à bord.

Un questionnaire relatif à l'état de santé peut être demandé avant le début de la prestation.

2.3 Savoir nager

Le stagiaire doit savoir nager au minimum 50 mètres.

Un justificatif peut être demandé lorsque cela est nécessaire.

2.4 Règles de sécurité

Le stagiaire s'engage à respecter les règles de sécurité et les consignes données par le moniteur, le skipper ou toute personne chargée de l'encadrement.



2.5 Validation de l'inscription

L'inscription est effectuée après réception de la fiche d'inscription complétée, des documents éventuellement demandés et du règlement correspondant.

Pour les inscriptions intervenant à plus de 30 jours avant la date de début de la formation, un acompte de 50 % peut être demandé, le solde étant dû au plus tard 15 jours avant le début de la prestation.

Pour les inscriptions intervenant moins de 31 jours avant la date de début de la prestation, la totalité du prix est due lors de la réservation.

Les allergies alimentaires et régimes particuliers doivent être communiqués par écrit au plus tard une semaine avant le début du stage.

2.6 Confirmation de réservation

Une confirmation de réservation est adressée par e-mail et précise les principales caractéristiques de la prestation.

La réservation n'est définitive qu'après réception du règlement prévu selon les modalités applicables.

L'École de Croisière Slowlife se réserve le droit de ne pas confirmer ou d'annuler une réservation lorsque le règlement exigible n'a pas été reçu dans les délais prévus.

2.7 Réservations par l'intermédiaire d'un partenaire

Les prestations de L'École de Croisière Slowlife peuvent être commercialisées directement ou par l'intermédiaire de partenaires commerciaux, agences, plateformes de réservation ou autres distributeurs.

Les présentes CGV s'appliquent aux prestations réservées par l'intermédiaire d'un partenaire, sauf dispositions particulières expressément convenues entre L'École de Croisière Slowlife et le partenaire concerné.

Les conditions commerciales applicables entre L'École de Croisière Slowlife et le partenaire, notamment les modalités de réservation, de paiement, de reversement, de



commission ou certaines conditions d'annulation, peuvent être définies dans un contrat, bon de commande ou accord commercial distinct.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières expressément convenues entre L'École de Croisière Slowlife et un partenaire, ces dernières prévalent dans les relations commerciales entre L'École de Croisière Slowlife et ce partenaire.

Pour le stagiaire, les présentes CGV demeurent applicables aux conditions de réalisation de la prestation, sous réserve des dispositions impératives applicables et des conditions particulières qui lui ont été valablement communiquées lors de sa réservation.



3 – ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

3.1 Le stagiaire déclare savoir nager 50 mètres, être en bonne santé et ne présenter aucune contre-indication médicale connue à la pratique de la voile, à la navigation côtière ou hauturière et à la vie en collectivité à bord.

3.2 En cas de handicap, de traitement médical ou de situation particulière susceptible d'avoir une incidence sur la pratique de l'activité ou la sécurité à bord, le stagiaire s'engage à en informer préalablement L'École de Croisière Slowlife afin que les conditions d'accueil puissent être étudiées.

3.3 Le stagiaire s'engage à suivre les instructions données par le moniteur ou le skipper et à respecter les règles de sécurité applicables à bord.

3.4 En cas de perte ou de détérioration du matériel imputable à une faute ou à une négligence du stagiaire, les frais de remplacement ou de réparation pourront être mis à sa charge, dans la limite de 150 €, sauf dommage plus important résultant d'une faute caractérisée.

3.5 Le stagiaire s'engage à porter les équipements de sécurité prescrits par le moniteur ou le skipper, notamment la brassière de sécurité fournie par L'École de Croisière Slowlife lorsqu'elle est exigée.



4 – RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ ET DE SÉCURITÉ

Toute inscription entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité, notamment le respect des autres participants, du personnel, du matériel et du bateau.

Le stagiaire s'engage également à adopter un comportement compatible avec la sécurité de l'équipage et le bon déroulement de la prestation.

Tout comportement mettant en danger la sécurité des personnes ou du bateau, ou perturbant gravement le déroulement de la prestation, peut entraîner l'exclusion du stagiaire.

Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé lorsque l'exclusion résulte d'un comportement fautif ou du non-respect des consignes de sécurité du stagiaire.

5 – CONDITIONS TARIFAIRES

5.1 Les prix sont ceux indiqués lors de la réservation et confirmés sur le devis, bon de commande ou document de réservation.

Les frais additionnels et options complémentaires non compris dans le prix de la prestation devront être réglés par le client ou le stagiaire selon les modalités communiquées.

Les tarifs sont indiqués en euros TTC. La TVA n'est pas applicable, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts, lorsque les conditions légales d'application de ce régime sont remplies.

L'École de Croisière Slowlife se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les prestations sont toutefois facturées au tarif applicable au moment de la confirmation de la réservation.

Les éventuelles conditions tarifaires particulières accordées à un partenaire commercial sont définies dans l'accord commercial conclu avec celui-ci et ne modifient pas les prix ou conditions applicables aux autres clients.



5.2 Conditions de privatisation des cabines

Le voilier dispose de deux cabines doubles mises à la location.

Il est possible de réserver une cabine en occupation partagée ou privatisée.

Chaque réservation ne peut comporter qu'une seule cabine privatisée.

La privatisation simultanée des deux cabines n'est pas possible dans une même réservation, sauf à opter pour la privatisation complète du voilier, conformément aux conditions et tarifs applicables.

En conséquence, deux personnes voyageant ensemble ne peuvent pas, dans le cadre d'une même réservation, chacune privatiser une cabine distincte.

6 – ASSURANCE

6.1 L'École de Croisière Slowlife est affiliée à la Fédération Française de Voile (FFV) et bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de son activité.

Le voilier utilisé pour les prestations bénéficie d'une assurance adaptée à son utilisation.



6.2 Lorsque l'adhésion ou la licence FFV est requise pour la prestation concernée, les stagiaires doivent fournir le justificatif demandé ou souscrire la licence appropriée proposée dans le cadre de la prestation.

6.3 Il est recommandé aux stagiaires de souscrire toute assurance complémentaire adaptée à leur situation, notamment pour leurs effets personnels, leur responsabilité civile individuelle, l'annulation ou l'interruption de séjour.

6.4 Assurance annulation

L'École de Croisière Slowlife recommande vivement à chaque stagiaire de souscrire, avant le début du stage, une assurance annulation couvrant les conséquences financières d'une annulation ou d'une interruption de séjour.

Cette assurance peut être souscrite auprès de l'assureur de son choix ou être incluse dans certaines garanties attachées à des cartes bancaires.

Il appartient au stagiaire de vérifier les garanties, exclusions, franchises et conditions de prise en charge de son contrat.

En l'absence d'assurance annulation, les frais d'annulation prévus aux présentes CGV restent à la charge du stagiaire, sous réserve des droits dont celui-ci bénéficie en application de la loi.

6.5 Lorsqu'une réservation est effectuée par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un partenaire, des frais, commissions ou frais de service peuvent être appliqués par cet intermédiaire selon les conditions qui lui sont propres.

Leur traitement en cas d'annulation est déterminé conformément aux conditions communiquées au client lors de la réservation et aux accords conclus entre L'École de Croisière Slowlife et le partenaire concerné.



7 – MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1 Le règlement des prestations peut être effectué par virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement proposé au moment de la réservation.

Pour les réservations directes, le règlement intervient selon les échéances prévues à l'article 2.5.

7.2 Lorsque la réservation est effectuée plus de 30 jours avant le début de la prestation, un acompte de 50 % peut être demandé.

La réservation devient définitive à réception de cet acompte.

Lorsque la réservation intervient moins de 31 jours avant le début de la prestation, la totalité du prix est due lors de la réservation.

7.3 Pour les réservations directes, le solde est exigible au plus tard 15 jours avant le début du stage.

7.4 En cas de non-réception d'un règlement exigible dans les délais prévus, L'École de Croisière Slowlife se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation, sous réserve des droits applicables au client.

7.5 Réservations par un partenaire

Pour les réservations effectuées par l'intermédiaire d'un partenaire, les modalités de règlement et de reversement applicables à L'École de Croisière Slowlife sont celles prévues dans l'accord commercial conclu avec le partenaire.

Le fait qu'un partenaire encaisse le prix auprès du client final ne modifie pas les conditions de réalisation de la prestation par L'École de Croisière Slowlife.

8 – CONDITIONS DE MODIFICATION OU D'ANNULATION

8.1 Modification ou annulation par le stagiaire

Toute demande d'annulation ou de modification doit être communiquée par écrit, par e-mail ou courrier.

La date de réception de la demande par L'École de Croisière Slowlife fait foi.

Les frais applicables sont calculés en fonction du délai restant avant le début de la prestation :

Délai avant le début de la prestation	Frais d'annulation	Montant remboursable
Plus de 30 jours	0 %	100 %
De 15 à 30 jours	50 %	50 %
De 7 à moins de 15 jours	80 %	20 %
Moins de 7 jours	100 %	0 %

Ces conditions s'appliquent sous réserve des dispositions légales impératives et des conditions particulières éventuellement applicables à la réservation.

Les personnes ayant souscrit une assurance annulation devront, le cas échéant, effectuer directement les démarches auprès de leur assureur.

8.2 Réservations effectuées par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un partenaire commercial

Lorsque la réservation est réalisée par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un partenaire commercial, les conditions d'annulation applicables au stagiaire sont celles communiquées lors de la réservation et prévues par les présentes CGV, sous réserve des dispositions particulières valablement convenues avec le partenaire.

Les commissions, frais de service ou frais d'intermédiation effectivement conservés par un intermédiaire et non reversés à L'École de Croisière Slowlife ne pourront être remboursés par cette dernière.



Le montant remboursable par L'École de Croisière Slowlife ne pourra excéder les sommes effectivement perçues ou restant dues à son profit au titre de la réservation, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

8.3 Modification d'une réservation

Toute modification de date ou de nom doit être demandée par écrit et reste soumise aux disponibilités.

Une modification demandée plus de 30 jours avant le début de la prestation peut être acceptée sans frais, sous réserve des disponibilités.

À moins de 30 jours avant le début de la prestation, une demande de modification peut être assimilée à une annulation et à une nouvelle réservation lorsque son traitement entraîne une impossibilité de maintenir la réservation initiale.

Les conditions d'annulation prévues à l'article 8.1 sont alors susceptibles de s'appliquer.

8.4 Modification ou annulation par L'École de Croisière Slowlife

Pour des raisons de sécurité ou en cas de circonstances exceptionnelles, L'École de Croisière Slowlife peut être amenée à modifier le lieu ou la date de rendez-vous, le déroulement ou le programme de la prestation, ou à l'annuler.

Peuvent notamment être concernés : accident ou avarie du bateau, conditions météorologiques ne permettant pas d'assurer la sécurité de la navigation, décision administrative ou des autorités portuaires, événement extérieur ou toute autre circonstance rendant la prestation impossible ou dangereuse.

Dans la mesure du possible, une solution de remplacement ou un report sera proposé.

Lorsque la prestation ne peut être réalisée et qu'aucune solution de remplacement acceptable n'est mise en œuvre, les sommes versées au titre de la prestation non réalisée seront remboursées, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les éventuels frais personnels engagés par le stagiaire en dehors de la prestation, notamment transport, hébergement ou restauration, restent à sa charge sauf engagement écrit contraire de L'École de Croisière Slowlife ou disposition légale impérative.



9 – REMBOURSEMENT

Les remboursements sont effectués dans les conditions prévues aux présentes CGV et, le cas échéant, dans les conditions particulières applicables à la réservation.

Sauf disposition légale contraire ou accord écrit spécifique, les arrivées tardives, départs anticipés ou journées non utilisées à l'initiative du stagiaire ne donnent pas lieu à remboursement ou réduction.

De même, l'absence de navigation pendant une partie de la prestation pour des raisons de sécurité, notamment en raison des conditions météorologiques, ne constitue pas en elle-même un droit automatique à remboursement lorsque la prestation globale reste réalisée.

Lorsque cela est prévu, une solution de report peut être proposée.

Les demandes de remboursement doivent être adressées par écrit à L'École de Croisière Slowlife.

10 – DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque la loi prévoit une exception au droit de rétractation pour une prestation de services de loisirs devant être fournie à une date ou pendant une période déterminée, le droit de rétractation ne s'applique pas à la réservation concernée.

Cette disposition est notamment susceptible de concerner les prestations de loisirs proposées par L'École de Croisière Slowlife lorsqu'elles sont réservées pour une date ou une période déterminée.

Dans les autres situations, les dispositions légales applicables au droit de rétractation sont respectées.



11 – RETARD DE PAIEMENT

Pour les clients professionnels, en cas de défaut de paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, les sommes dues produisent, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard calculées conformément aux dispositions légales applicables.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est également due par tout client professionnel en cas de retard de paiement, conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification, conformément aux dispositions légales.

Les dispositions du présent article relatives aux pénalités et à l'indemnité forfaitaire de recouvrement sont applicables aux relations entre L'École de Croisière Slowlife et ses clients professionnels et partenaires professionnels.

12 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de L'École de Croisière Slowlife ne pourra être engagée lorsque l'inexécution ou le retard dans l'exécution de ses obligations résulte d'un événement répondant aux conditions de la force majeure au sens du Code civil.

Sont notamment susceptibles d'être concernés les événements extérieurs échappant raisonnablement au contrôle de L'École de Croisière Slowlife et empêchant l'exécution de la prestation.

Les dispositions du présent article ne font pas obstacle aux droits dont le client bénéficie en vertu des dispositions légales impératives applicables.



13 – RÉCLAMATIONS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Toute réclamation doit être adressée en priorité à L'École de Croisière Slowlife :

Par e-mail : info@ecoledecroisiereslowlife.com

Par courrier : 23 avenue André Angot, Appt 3 Édouard, 29000 Quimper.

Toute réclamation doit, dans la mesure du possible, être adressée dans un délai permettant à L'École de Croisière Slowlife d'examiner et de traiter la situation.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties sont invitées à rechercher prioritairement une solution amiable.

Pour les consommateurs, les règles légales de compétence territoriale applicables sont respectées.

Pour les clients professionnels, et sous réserve des règles impératives applicables, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV pourra être soumis aux juridictions compétentes du ressort de Quimper.

14 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées par l'entreprise Isabelle Ruiz – L'École de Croisière Slowlife sont nécessaires au traitement des inscriptions, à la gestion des réservations et à l'exécution des relations contractuelles.

Sous réserve du consentement lorsque celui-ci est requis, elles peuvent également être utilisées pour l'envoi d'informations relatives aux activités de L'École de Croisière Slowlife.

Les données sont conservées de manière confidentielle et sécurisée, sur support papier et/ou électronique.

Lorsque la réservation est effectuée par l'intermédiaire d'un partenaire ou d'une plateforme, certaines données nécessaires à l'organisation et à l'exécution de la prestation peuvent être transmises à L'École de Croisière Slowlife dans le cadre de la réservation.



Les données peuvent également être communiquées lorsque cette transmission est nécessaire à l'exécution du contrat ou imposée par une obligation légale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les personnes concernées disposent notamment des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité lorsque ces droits sont applicables.

Elles disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour exercer leurs droits :

Par e-mail : info@ecoledecroisiereslowlife.com

Par courrier : 23 avenue André Angot, Appt 3 Édouard, 29000 Quimper.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées et pendant les durées légales applicables.

15 – RESPONSABILITÉ

L'École de Croisière Slowlife s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants et le bon déroulement des stages.

15.1 L'École de Croisière Slowlife ne pourra être tenue responsable des incidents résultant directement d'un non-respect par le stagiaire des consignes de sécurité, du règlement intérieur ou des instructions données par le moniteur ou le skipper.

Cette limitation ne saurait avoir pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité qui ne peut légalement l'être.



15.2 L'École de Croisière Slowlife et son skipper ou moniteur ne peuvent être tenus responsables des accidents survenant lors de la pratique d'une activité annexe non organisée ou non encadrée par L'École de Croisière Slowlife, notamment plongée, natation, excursion ou activité similaire.

16 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les supports de cours, documents, contenus numériques, matériels pédagogiques et autres éléments fournis dans le cadre des formations demeurent la propriété de l'entreprise Isabelle Ruiz – L'École de Croisière Slowlife.

Ils sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, diffusion, communication, adaptation, traduction ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable de L'École de Croisière Slowlife est interdite, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Toute utilisation non autorisée pourra donner lieu à toute action ou recours prévu par la législation applicable.

17 – MODIFICATION DES CGV ET DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

L'École de Croisière Slowlife se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente.

Les nouvelles versions sont applicables aux réservations effectuées après leur date d'entrée en vigueur.

La version applicable à une réservation est celle acceptée par le client au moment de la conclusion du contrat, sous réserve des modifications rendues nécessaires par la loi ou la réglementation.



La politique de confidentialité peut également être mise à jour afin de tenir compte de l'évolution des traitements de données et de la réglementation applicable.

En cas de modification substantielle affectant les traitements de données personnelles, les personnes concernées en sont informées conformément aux dispositions applicables.
